



CONCOURS 2010
PROMOTION
DE L'ETHIQUE
PROFESSIONNELLE
ROTARY - CGE
CONFERENCE
DES GRANDES ECOLES

« Prix Régional »
District 1640

MENTION SPECIALE
Concours National
Remis le 26 mai à
l'UNESCO

Que faire ?

ou

***Comment un ingénieur en
agriculture peut-il réagir face
aux expérimentations
animales comme celle de la
vache fistulée ?***



Alice DECUYPER – Ingrid SOETEWY

Le monde agricole m'a toujours fascinée et depuis que j'ai commencé mes études d'ingénieur en agriculture, j'ai voulu participer à l'aventure de la recherche agronomique. Mais aujourd'hui, je suis à l'heure des choix. J'ai en effet reçu une proposition de l'INRA pour participer à une expérimentation sur les vaches fistulées, ces fameuses vaches que beaucoup appellent des *vaches hublots*. Dans un premier temps j'étais très motivée. Il était question de me confier la responsabilité de conduire un véritable projet de recherche, aux débouchés importants. Mes travaux pourraient avoir des applications dans l'amélioration de la santé des animaux et peut-être y améliorer la production dans le respect de l'environnement. Puis j'ai commencé à me poser des questions sur l'intérêt du concept et surtout sur le bien être de l'animal.

Pour comprendre mes interrogations, il faut tout d'abord que je vous explique le concept des vaches hublots. Rappelons que les vaches sont des ruminants et qu'elles ont 4 "estomacs" : le rumen (ou panse), le réseau, le feuillet et la caillette. Le rumen est le premier des quatre estomacs qui permet l'initialisation de la dégradation des aliments de la ration. Le hublot permet d'étudier le fonctionnement du rumen pour trouver la meilleure ration permettant une production de lait optimale. De plus, des études ont montré que les éructations et les flatulences des vaches dégagent du méthane : plus du tiers du méthane produit dans le monde est d'origine bovine. Or ce gaz est un gaz à effet de serre vingt fois plus nocif que le dioxyde de carbone : tous deux participent au réchauffement global et donc au dérèglement climatique. Réduire la production de méthane d'origine bovine constituerait donc ma petite contribution à l'effort collectif de lutte contre l'effet de serre. Ainsi, les expériences sur les vaches hublots étudient le processus de digestion pour réduire la production de méthane. Ceci se fait par l'installation de hublots permettant un libre accès au rumen. Vous pouvez à présent, vous imaginer ces vaches hublots avec un « trou » au niveau du flanc, ruminant sous les pommiers de Normandie d'où ce doute moral qui aujourd'hui me tourmente.

Heureusement pour moi, j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours de mon parcours quatre collègues qui m'ont, pour chacun d'entre eux, permis d'y voir plus clair et de mieux comprendre les enjeux, l'origine de mes doutes. Ils ont su mettre en lumière mes propres contradictions. Laissez-moi vous les présenter. Le premier d'entre eux se fait surnommer Kant le déontologiste, le second s'appelle Singer le troisième est dénommé Feinsberg. Quant à mon quatrième collègue, il se fait appeler Regan.

Mon collègue, le bien surnommé Kant, ouvre le débat. Selon lui, pour disposer de droits protégeant la santé, la liberté et l'intégrité physique, il est impératif d'être un sujet moral. Par sujet moral, Kant entend un être libre, doué de raison. C'est un être raisonnable qui se représente ainsi que son environnement (il est donc une « fin en soi »). Cet être dispose alors d'une valeur intrinsèque lui accordant des droits. Kant affirme que seule l'humanité est une communauté morale car les êtres raisonnables ont la qualité d'être une « fin en soi ». Pour les déontologistes, les animaux ne peuvent disposer de droits car ils ne sont pas des êtres moraux. N'ayant pas de valeurs intrinsèques, les hommes peuvent leur accorder une valeur instrumentale. Néanmoins, Kant ne considère pas les animaux comme des choses et reconnaît que même s'ils ne disposent pas de droits, l'Homme doit leur reconnaître des devoirs. Ces devoirs doivent être dictés par ceux des Hommes. C'est ainsi que les hommes sont tenus de ne pas infliger de cruautés aux animaux.

Pour ce collègue déontologiste, les expérimentations sur les animaux comme celles sur les vaches hublots semblent légitimes car les animaux n'étant pas des êtres moraux, ils n'ont pas de droits. Pour eux, seul l'Homme dispose de droits et peut expérimenter sur les animaux afin de faire avancer les recherches sur la médecine, la génétique, la production animale... En effet, pour les déontologistes, il faut préserver la communauté humaine en recherchant des pistes d'amélioration, des connaissances supplémentaires permettant à cette communauté d'avancer. Les « vaches hublots » sont pour lui une piste primordiale pour la recherche scientifique car ces expérimentations permettent deux choses :

tout d'abord la recherche d'une ration efficace permettant l'obtention de la meilleure production de lait et de viande ;

ensuite, la recherche d'une ration optimale afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre, notamment le méthane.

En effet, mon collègue Kant précise que des chercheurs de l'INRA ont montré qu'il était possible de diminuer les émissions de méthane, puissant gaz à effet de serre, de 30%. D'après leurs études, ceci est possible en incorporant des huiles végétales riches en acides gras poly-insaturés dans la ration des vaches laitières. La piste la plus intéressante pour les chercheurs serait celle du lin. De plus, des expériences avec les « vaches hublots » ont révélé que les émissions des vaches étaient similaires qu'elles soient au pâturage ou nourries à l'ensilage. Cependant, en prenant en compte l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre au niveau d'une ferme, le pâturage permet une réduction des émissions totales par rapport à l'ensilage. Néanmoins, il reste soucieux du fait qu'il ne faut pas faire souffrir les animaux de façon inutile.

Face à cette première argumentation, Tom Regan réagit et se décide à intervenir. S'adressant au déontologiste et au conséquentialiste, il explique sa position. Il ne remet pas en cause le principe de valeurs intrinsèques des hommes. Il introduit toutefois la notion de sujet de vie : « Des individus sont sujets de vie s'ils ont croyance et désirs ; perception, mémoire et sens du futur, comprenant leur futur propre ; une vie émotionnelle en même temps que des sentiments de plaisir et de douleur ;... » (Regan 1983). Ainsi, pour lui, tous les sujets de vie disposent d'une « valeur inhérente ». Il en découle qu'il n'est pas souhaitable d'infliger des souffrances à tout être possédant une valeur inhérente même si la conséquence est favorable à la communauté humaine. Pour Regan, il existe des animaux possédant une valeur inhérente, animaux qu'il est donc interdit d'instrumentaliser car possédant des droits universels. Mon collègue démontre alors que les vaches sont des sujets de vie car, nous rappelle-t-il, elles sont capables de perception. Pour prouver cela, Regan avance deux exemples : lorsqu'on s'approche d'une vache, instinctivement elle a tendance à reculer. Cependant, une vache d'élevage laitier, habituée au contact sans brutalité avec l'Homme (la traite sans stress par exemple) va prendre moins de recul car elle sait que ce n'est pas un danger. De même, une vache au pré aura tendance à sélectionner l'herbe broutée, certaines touffes d'herbe resteront au champ car la vache perçoit la mauvaise qualité de l'herbe. L'animal réalise ces actions et peu importe que ce soit par instinct ou de mémoire.

Singer, mon collègue conséquentialiste, qui écoutait jusqu'alors, se permet d'interrompre Tom Regan et prend la parole. En se tournant vers le déontologiste, Singer affirme qu'il faut apporter de la connaissance à la communauté humaine mais qu'il faut pouvoir le faire sans infliger de douleurs aux animaux d'expérimentation. Sur ce point, Singer est donc en accord avec les idées de Kant. Cependant, Singer détaille qu'il ne faut néanmoins pas valoriser la communauté humaine de façon supérieure à celle des animaux. En effet, Singer prône le principe d'égalité de considération des individus qu'il étend à tous les êtres sensibles. Les animaux étant, comme les hommes, des êtres sensibles, ils doivent être traités de la même manière. C'est pourquoi, pour les conséquentialistes, il est impératif de faire un calcul coût/avantages avant de commencer des expérimentations. Si les souffrances infligées à l'animal sont supérieures à la connaissance résultant de l'expérimentation alors il est évident que la recherche ne doit pas être effectuée. Pour Singer, l'expérimentation animale n'est en général pas légitime sauf si l'augmentation totale de bien-être qui en découle excède les coûts infligés aux animaux. Les scientifiques se voient alors tiraillés entre d'une part la production de connaissance et d'autre part le fait de ne pas faire souffrir les vaches expérimentées.

Singer reprend alors les exemples de Kant : Il est en accord sur l'intérêt de réduire les gaz à effet de serre. En effet, ce point est un enjeu actuel dans notre société comme cela a été une fois encore souligné lors du Grenelle de l'environnement ou lors du sommet de Copenhague en décembre 2009. L'avantage pour l'humanité serait alors supérieur à celui des coûts pour les vaches, et d'ailleurs y compris pour la communauté des vaches, qui aurait elle aussi à subir les conséquences du réchauffement global.

En revanche, percer un « trou » dans une vache pour pouvoir améliorer la quantité et la qualité de la production de lait et de viande n'est pas un enjeu pour la société humaine. Ces expérimentations permettent, certes, de mieux nourrir l'Homme mais les productions actuelles sont certainement suffisantes. La souffrance infligée aux vaches expérimentales est alors considérée comme étant supérieure aux bénéfices que l'Homme peut en tirer. De plus, ce type d'expérimentation est d'autant moins recevable qu'il est effectué dans les pays riches. C'est ainsi une pratique actuelle au Pays-Bas et dans les fermes expérimentales de Clermont-Ferrand. En ce qui concerne les pays les plus pauvres, où les productions de viande et laitière ne sont pas suffisantes, il serait sans doute préférable de travailler sur la sélection de races adaptées aux conditions données plutôt qu'à la mise en place de vaches hublots. On retrouve effectivement aujourd'hui des vaches peu résistantes dans les pays pauvres ce qui explique leur faible productivité.

Joël Feinberg se décide à prendre la parole. Il rejoint à la fois les idées de Peter Singer en affirmant que les animaux ont des droits ce qui leur permet de connaître un certain bien-être mais il va plus loin en incluant la connaissance d'idées telles que le bien et le mal. Toutefois, il leur refuse une rationalité instrumentale et la capacité d'effectuer les calculs des conséquentialistes dans l'évaluation de leurs actions. Selon Feinberg les animaux n'ont pas de pensée réflexive mais ils ont des intérêts. Comme l'avait expliqué Tom Regan précédemment, une vache au pré aura tendance à sélectionner son herbe car la vache est capable de percevoir la mauvaise qualité d'une touffe d'herbe. En effet, elle a pour intérêt de ruminer de l'herbe de la meilleure qualité qui soit. Cette dernière est en effet meilleure en terme de goût et est sans doute plus digeste.

De plus, pour que l'animal ait des intérêts il faut qu'il ait une vie conative, c'est-à-dire des désirs et des états mentaux, ce qui n'accorde cependant pas aux animaux de valeur intrinsèque ou inhérente. En revanche les animaux peuvent être satisfaits ou frustrés ce qui indique leur intérêt. Par exemple, lorsque les vaches rentrent du pré elles se dirigent immédiatement vers les cornadis afin d'avoir leur ensilage,

lorsque ce n'est pas le cas elles se déplacent de cornadis en cornadis et montrent leur mécontentement et leur frustration. De même, lorsque l'on sépare une vache de son veau, on peut entendre les lamentations du jeune animal : ce dernier appelle sa mère et montre sa frustration par ses pleurs. Le fait de posséder des intérêts accorde donc des droits moraux aux animaux par rapport à ce que l'on peut leur faire subir. Pour Feinberg l'expérimentation animale n'est légitime qu'à condition de prendre en compte le bien-être de l'animal. Dans le cas des vaches fistulées, Feinberg assimile le hublot à une difformité et il pense donc qu'elle doit être proscrite, au même titre que certaines manipulations génétiques.

Je décide, malgré mon jeune âge, d'intervenir alors dans ce débat entre mes collègues. L'un des rôles d'un ingénieur en agriculture est de faire avancer la science. Il faut apporter des connaissances permettant d'augmenter le bien-être général des populations. Ainsi, mon métier et mes objectifs sont en accord, pour partie, avec la théorie de Kant. En revanche, issue d'une filière agricole, je connais les animaux d'élevage, leurs réactions. Les exemples donnés par Regan sont bien choisis et prouvent que les animaux sont eux aussi « des sujets de vie » et ne doivent donc pas souffrir. En m'adressant à Singer, je lui montre ma compréhension de son calcul coût/avantage. Cependant, la théorie de Feinberg m'accorde un pas de plus et élargit le concept des conséquentialistes. En effet, le sacrifice des animaux ne peut pas être justifié pour satisfaire « au plus grand nombre ». Le sacrifice ne sera tolérable si et seulement si les conditions d'expérimentation respectent le bien-être de la vache à laquelle on aura posé un hublot. Il est alors impératif de vérifier au cours des expérimentations que ce point est validé. Cependant, une question demeure, comment évaluer l'état de bien-être d'une vache fistulée ?

Face à cette interrogation, Kant souhaite donner son point de vue. Les scientifiques et chercheurs de l'INRA sont soucieux du bien-être animal. Ainsi, ils s'assurent que la pose de ces canules est effectuée dans des conditions rigoureuses « de bloc opératoire » et de « bien-être » établies par ses comités d'éthique. En effet, la pose de fistules se fait sous anesthésie de façon à ce que la vache ne souffre pas et on peut ajouter que ni son comportement, ni son métabolisme ne sont affectés. De plus, comme j'ai pu le mentionner précédemment, un des buts des vaches hublots est d'étudier la digestibilité permettant une quantité de lait maximale. Or il a été montré qu'une vache perturbée fait peu de lait et vèle moins. Ces méthodes ont permis des progrès considérables sur le phénomène de la digestion des aliments, le synchronisme énergie-protéine, la digestibilité de différents aliments, et notamment pour combattre l'acidose lente qui a des effets défavorables sur la valorisation de la ration et sur la qualité des produits. La biologie des ruminants est un domaine qui devient de plus en plus technique et pointu. La production laitière du XXI^e siècle de

plus en plus efficace. Singer lui demande alors s'il n'existe pas d'autre méthode pour étudier le système digestif. En effet, si on diminue une fois de plus le coût infligé aux animaux, le calcul coût/bénéfices sera en faveur de la recherche. Kant poursuit et explique qu'il existe, certes, d'autres techniques comme la mise à mort, mais cela ne procure qu'une partie des informations et l'animal n'en sort pas indemne. Ainsi, la canulation est la seule méthode pour étudier le fonctionnement digestif dans sa totalité. Pour Kant, il est clair que l'intérêt pour la société est majeur ce qui explique l'expérimentation. D'autant plus que les vaches ne souffrent nullement. Ce collègue précise que certaines « vaches hublot » sont des vaches de réforme comme cela a été observé à la ferme de Sourche pour les chercheurs du groupe Sanders Vigala (fabricant d'aliments pour bétail), séparées du reste du troupeau, elles continuent à vivre à des fins scientifiques. De plus, comme l'ont détaillé des techniciens, lors des prélèvements du bol alimentaire, il n'y a aucun signe de souffrance de la part de la vache. Ceci montre que les coûts sont faibles, souligne Kant à l'attention de Singer, et que le bénéfice est optimum !

Enfin, ne serait-ce pas à cause d'un anthropomorphisme probablement mal placé, que nous nous indignons de cette transformation faite à ces animaux élevés uniquement dans un but d'expérimentation ? N'est-ce pas au nom de notre propre représentation de l'intégrité du corps que nous nous indignons intuitivement de la fistulation faite aux vaches ?

En tant que scientifique, je me dois de tenir compte des argumentations de chacun : il serait possible d'expérimenter sur les animaux à condition qu'il y ait un intérêt certain et surtout qu'ils ne souffrent pas. En comparant les expérimentations animales aux expérimentations humaines, on se rend compte que les expérimentations sur les humains ne sont légitimes que s'il y a un consentement du patient. Or pour l'expérimentation animale, il n'est pas possible d'obtenir ce consentement. Comment se donner les droits sur les animaux expérimentés et ainsi décider de leur sort ?

Singer reprend alors la parole et affirme que la seule façon de régler ce dilemme serait d'effectuer, avant et pendant chaque expérimentation, le calcul coût/bénéfices. Pour le collègue déontologiste, cette remarque est valable car il est impératif que l'Homme reste et demeure le maître de la décision. Je suggère également à mes collègues de mettre en place le concept des « trois R » élaboré par Monamy en 1996. Dans ce concept, il est question de remplacer les espèces dites

« sensibles » par des espèces non sensibles ou des expériences in vitro dès que cela est possible, on parle de *Remplacement*. A défaut, il convient de limiter les expériences sur les animaux sensibles aux seules expériences indispensables, on parle de Réduction. Enfin, il convient également de réduire au maximum la souffrance infligée aux animaux, on parle de Raffinement. Mais cette règle des « trois R », comme le fit remarquer Isabelle Veissier, est un code de bonne conduite qui ne permet pas l'évaluation éthique des protocoles expérimentaux. C'est bien aux scientifiques eux-mêmes de prendre la décision, comme me le précise l'ensemble de mes collègues.

C'est aujourd'hui à moi, jeune ingénieure en agriculture, de me prononcer sur le fait de travailler ou non avec des vaches fistulées. Disposant maintenant d'une vision plus claire des enjeux éthiques, je peux ainsi distinguer essentiellement la vision des déontologistes qui reconnaissent l'Homme comme le seul être moral. Les conséquentialistes, quant à eux, mettent en avant le calcul d'une balance coût/bénéfice avant chaque expérimentation, certains d'entre eux accordant des droits aux animaux.

Un comité d'éthique, présent au sein des centres de recherche, permet alors de poser le contexte et d'étayer les raisons qui ont poussé à prendre une décision. En effet, si l'on prend l'exemple des volailles d'élevage, leurs cages ont été réaménagées pour assurer leur bien-être et leur redonner la place suffisante pour leurs « rituels » innés comme le bain de poussière. Cette décision a été mise en place par un comité d'éthique. Néanmoins, la constitution du comité d'éthique peut à son tour devenir complexe. En effet, il est essentiel d'y retrouver des défenseurs de la cause animale, des scientifiques, des spécialistes de la relation entre l'Homme et l'animal, des vétérinaires... Cependant, il y a peu de chance que l'ensemble de ces personnes partage les mêmes idées philosophiques, religieuses... Ainsi, la création d'un comité d'éthique est certes une excellente approche, encore faut-il que ses membres puissent parvenir à faire émerger un compromis.

Une chose me rassure : si j'accepte ce poste, je ne serai pas seule à réfléchir, à décider et à porter la responsabilité. Collectivement, j'espère que nous arriverons au meilleur choix qui soit.

Bibliographie.

Ouvrages et articles consultés :

Des hommes probables

Edition scientifiques et médicales Elsevier. NSS, 2002, vol n°10.

La recherche peut-elle se passer d'éthique ? Vuibert

A quoi sert l'histoire des sciences ? Michel Morange

Quel savoir pour l'éthique ? Francisco Varela

Ethiques d'aujourd'hui.

Sites consultés :

<http://www.agrimini.com/phpBB2/viewtopic.php?f=20&t=2729>.

<http://www.espace-ethique.org>

<http://www.planete-attitude.fr>

<http://www.sirtin.fr>